

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Travaux de confortement
et de restauration de
l'Eglise Sainte-Croix –
demande de subventions à
la DRAC, au Conseil
Départemental des
Yvelines et à la Région
Île-de-France**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avait donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-18k-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 18k

OBJET : TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE
SAINTE CROIX - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC, AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES YVELINES ET A LA REGION ILE DE FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Église Sainte Croix, située dans la rue de Saint Nom à Fourqueux, a été construite vers 1260 par Saint Erembert au même emplacement qu'une église mérovingienne datant du VII^e siècle.

Au XIII^e siècle, Saint Louis et la reine Blanche de Castille contribuèrent à la construction de l'Église de la Sainte Croix.

Elle a été classée monument historique en 1946.

De nombreux travaux de restauration ont eu lieu, mais il subsiste des problèmes importants, qui nécessitent la réalisation de travaux de confortement dans un premier temps puis une restauration importante de l'édifice.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a missionné un architecte des Monuments Historiques pour réaliser un diagnostic complet de l'église, les études de faisabilité et de programmation et assurer ensuite la conduite des travaux de restauration.

Dans un premier temps, durant l'été 2021 les travaux de confortement (sondages et étaieement) vont être réalisés pour un montant de 32 296 € HT et les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

La subvention que peut verser la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour ces travaux s'élève à 40% du montant des travaux soit 12 919 €.

Le Conseil Départemental des Yvelines et la Région Île-de-France vont également être sollicités.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositifs d'aide à la restauration de monuments historiques, la DRAC, le Conseil Départemental des Yvelines et la Région Île-de-France peuvent subventionner les travaux de restauration de l'église qui seront programmés suite à l'analyse du diagnostic.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC, du Conseil Départemental des Yvelines (Restauration des patrimoines historiques 2020-2023) et de la Région Île-de-France (Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé) pour le financement des travaux de confortement et de restauration de l'Église Sainte Croix et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

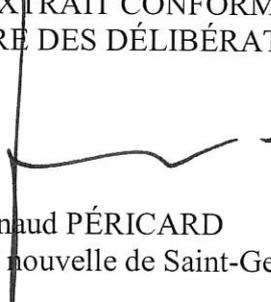
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC, du Conseil Départemental des Yvelines (Restauration des patrimoines historiques 2020-2023) et de la Région Île-de-France (Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé) pour le financement des travaux de confortement et de restauration de l'Église Sainte Croix et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye